



Puis-je encaisser un chèque émis si la personne se désiste ?

Par **guilbe**, le **23/02/2008** à **09:58**

J'ai mis ma voiture en vente. J'ai trouvé un acquéreur. Ce monsieur vient de la région parisienne. Il ne pouvait pas prendre le véhicule le jour même, il me fait donc un chèque de 8000€ pour réserver le véhicule; nous avons rempli et signé le certificat de cession. Je lui ai signé une reçu pour le chèque .rnIl me téléphone le lendemain pour me dire qu'il annulait la vente.rnEn a t-il le droit ? Suis-je obligé de lui rendre le chèque ?